



# Visa pour mariage ou enregistrement d'un partenariat en Suisse

## (avec prise de domicile en Suisse)

Les feuilles informatives actuelles avec les informations sur le mariage en Suisse ou sur l'enregistrement d'un partenariat en Suisse sont disponibles [ici](#).

Après soumission des documents préparés selon les feuilles informatives mentionnées ci-dessus et après avoir terminé les formalités auprès des guichets de la chancellerie, la demande de visa, pour prise de domicile après mariage ou après enregistrement d'un partenariat, peut être déposée le jour même auprès des guichets de la section des visas du Centre Consulaire Régional de Bangkok pendant les heures d'ouverture. Si la présence personnelle du requérant auprès des deux sections a lieu le jour même, un rendez-vous n'est pas exigé.

### Documents requis pour la demande de visa

- [Formulaire de demande de visa](#) „Demande pour un visa de long séjour (visa D)“ en trois exemplaires, dûment rempli, daté et signé
- **Quatre photos**  
couleur, récentes, 3,5 – 4 cm de large, sur fond neutre, le visage doit occuper jusqu'à 70-80% de la surface de la photo
- **Passeport**  
établi sous le nom d'épouse/époux, valable au moins trois mois au-delà de la date d'entrée prévue; contient au moins deux pages vierges
- **Trois photocopies du passeport**  
pages de données personnelles
- **Extrait du casier judiciaire**  
Original et deux photocopies. Peut être obtenu auprès le tribunal de province (Province People's Court). L'extrait doit être traduit en anglais ou en français par le ministère de la justice et légalisé par le ministère des affaires étrangères.  
Ministry of Justice: Lane-Xang Avenue (Opposite Patuxay Monument) Vientiane  
Tel: 856-21-451920  
Ministry of Foreign Affairs, Consul Department , Sibounheuang Road ,Ban Sibounheuang, Chanthaboury Dist, Vientiane, Tel: 856-21-243524

### Émoluments

Des informations sur les émoluments de visa sont disponibles [ici](#).

### Délai de traitement

La procédure de regroupement familial peut durer plusieurs mois et dépend de l'inscription du mariage dans les registres de famille en Suisse par l'office de l'état civil compétent. Des renseignements plus précis sur les délais de traitement peuvent être obtenus auprès de l'office de l'état civil et auprès de l'office des migrations. La demande de visa pour regroupement familial sera envoyée à Bangkok par courrier hebdomadaire et transmise à l'office cantonal des migrations compétent pour le lieu de domicile du partenaire suisse.

De manière générale, l'office des migrations informera directement le partenaire suisse quant à la décision (formulaire « Autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa »). Dès réception de l'autorisation, le requérant ou une tierce personne autorisée peut déposer le passeport et l'autorisation

après du guichet du Consulat Honoraire de Suisse à Vientiane pendant les [heures d'ouverture](#), sans rendez-vous. Le passeport sera envoyé au Centre Consulaire Régional à Bangkok par courrier [payant](#) hebdomadaire où le visa sera établi et retourné à Vientiane la semaine suivante. Le Consulat Honoraire de Suisse à Vientiane informera le requérant après la réception du passeport.

Bangkok, le 28.08.2017